

**Avis n° 2024/04**  
**relatif à l'admission par l'État**  
**de diplômes d'établissements étrangers de**  
**l'Institut Saint Jean (Cameroun)**

**École**

Nom :	<b>Institut Saint Jean</b>
Sigle :	ISJ
Type :	Établissement d'enseignement supérieur privé au Cameroun
Académie :	École étrangère
Sites de l'école :	Yaoundé, Eyang (Cameroun)

**Suivi des accréditations précédentes**

N/A

**Objet de la demande d'admission par l'État**

**Catégorie NAD** (Nouvelle admission par l'État de diplômés d'établissements étrangers) :  
Ingénieur de l'Institut Saint Jean diplômé par l'Université de Yaoundé 1, spécialité génie informatique, en formation initiale sous statut d'étudiant, sur le site d'Eyang

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1, L642-7 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par l'Institut Saint Jean (Cameroun) ;
- Vu le rapport établi par Patrick OBERTELLI (membre de la CTI, rapporteur principal), Olivier AMMANN (expert auprès de la CTI, co-rapporteur), Siegfried ROUVRAIS (expert auprès de la CTI), Marc-Adrien SCHNETZER (expert international de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 17 avril 2024 ;

**L'assemblée plénière a statué comme suit :**

**Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur,**

Première admission par l'État de diplômés d'établissements étrangers suivants	Voie de formation	À compter de l'année civile	Jusqu'à la fin de l'année civile	Durée
Ingénieur de l'Institut Saint Jean, diplômé par l'Université de Yaoundé 1, <b>spécialité génie informatique</b> , sur le site d'Eyang	Formation initiale sous statut d'étudiant	2024	2029	maximale

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

- Se doter d'un espace numérique de travail pour permettre une gestion efficace du développement de l'école ;
- Développer la recherche dans l'école et améliorer l'exposition à la recherche des étudiants ;
- Déployer le dispositif qualité ;
- Intégrer les dimensions de responsabilité environnementale dans la formation ;
- Établir une charte du handicap ;
- Repositionner les crédits ECTS uniquement au niveau des UE, en attribuant des coefficients au niveau des ECUE.

L'école établira un **tableau de suivi des recommandations**. Ce document est à transmettre **le 15 décembre 2026**, exclusivement sous format numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI, à l'adresse : [greffe-cti@education.gouv.fr](mailto:greffe-cti@education.gouv.fr).

**Avis favorable pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, au diplôme suivant :**

Intitulé du diplôme	À compter de l'année civile	Jusqu'à la fin de l'année civile
Ingénieur de l'Institut Saint Jean, diplômé par l'Université de Yaoundé 1, <b>spécialité génie informatique</b>	2024	2029

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 17 avril 2024.

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 14 mai 2024.

Le vice-président  
Fabrice LOSSON

